

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC 2024-2030



ÉTABLIE EN JUIN 2024




Pays du Mont-Blanc
communauté de communes


VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC : 18 ANS D'HISTOIRE



FIN 2023 - DÉBUT 2024

Deuxième mise à jour de la charte forestière avec intégration de nouveaux sujets et de nouvelles opportunités. Le 21 juin 2024, la nouvelle charte forestière est validée par le comité de pilotage pour la période 2024-2030.

FIN 2015 - DÉBUT 2016

Première évaluation de la charte forestière et mise à jour du contenu pour une deuxième période de mise en oeuvre entre 2016 et 2023.

24 JUILLET 2009

Signature officielle de la 1ère charte forestière de territoire du Pays du Mont-Blanc, par ses différents partenaires : les 14 communes, le Département, l'État, l'association des communes forestières, l'ONF, le CRPF, l'interprofession départementale, l'Union des propriétaires, la Chambre d'Agriculture, la fédération des chasseurs, Asters, etc.

DEPUIS 2009

Mise en oeuvre des projets identifiés dans le cadre de la charte forestière grâce à l'animation réalisée par la CCPMB et un suivi régulier par le comité de pilotage regroupant les différents partenaires.

2006-2008

Le Pays du Mont-Blanc engage l'élaboration d'une charte forestière de territoire, afin de définir une politique territoriale autour du thème de la forêt.

LES RÉALISATIONS MARQUANTES

2022 AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE FORESTIÈRE DU CHÂTELARD AU COL DE VOZA

13 KM DE ROUTE FORESTIÈRE dont 4,1 km de création et 8,9 km de mise au gabarit de voies existantes.

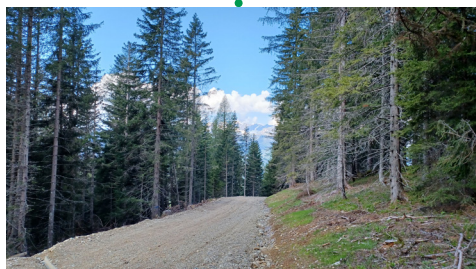
Environ 600 hectares de forêt desservis, permettant d'exploiter environ 2 000 m³ de bois/an.

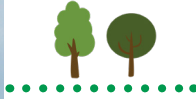
Objectif : améliorer l'accès des propriétaires à leur forêt. C'est également une garantie pour permettre une meilleure gestion forestière et un accès en cas d'incident (incendie, tempête, éboulement...).

Lors du chantier, toutes les parties prenantes ont respecté les procédures et ont adapté le projet pour réduire son impact environnemental. Un suivi a été assuré par un cabinet indépendant.

Les élus des trois communes concernées ont tenu à agir de manière responsable en protégeant leur territoire, ses habitants et la biodiversité.

Cette route facilite la mobilisation de la ressource en bois du massif qui pourra être utilisée pour alimenter les filières locales de transformation et proposer en circuit court un produit issu de forêts gérées durablement.





Organisation d'une vaste opération de replantation de 10 500 plans avec hélicoptage en 2016, suite à une tempête en 2012

Utilisation du Tramway du Mont-Blanc comme voie de sortie des bois sur le massif au dessus de Saint-Gervais en 2014 et 2015



Visite d'un réseau de chaleur à Martigny (Suisse) en 2018



Visite de la chaufferie bois de Vallorcine en 2019.



La chaufferie bois de Vallorcine est en service depuis 2012.



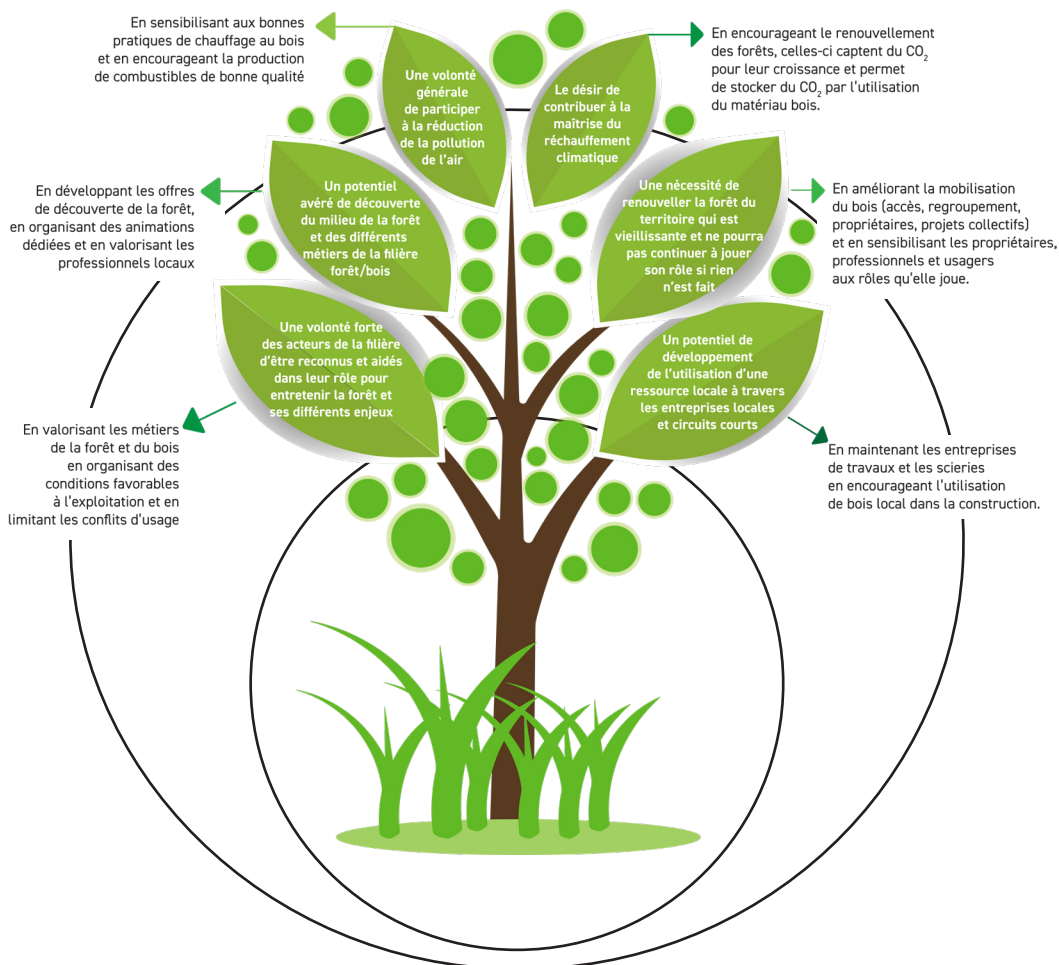
Sensibilisation des écoliers de Saint-Gervais aux différentes étapes du cycle de valorisation du bois, depuis la forêt, jusqu'à la replantation, dans le cadre du chantier de reconstruction du refuge du Goûter.



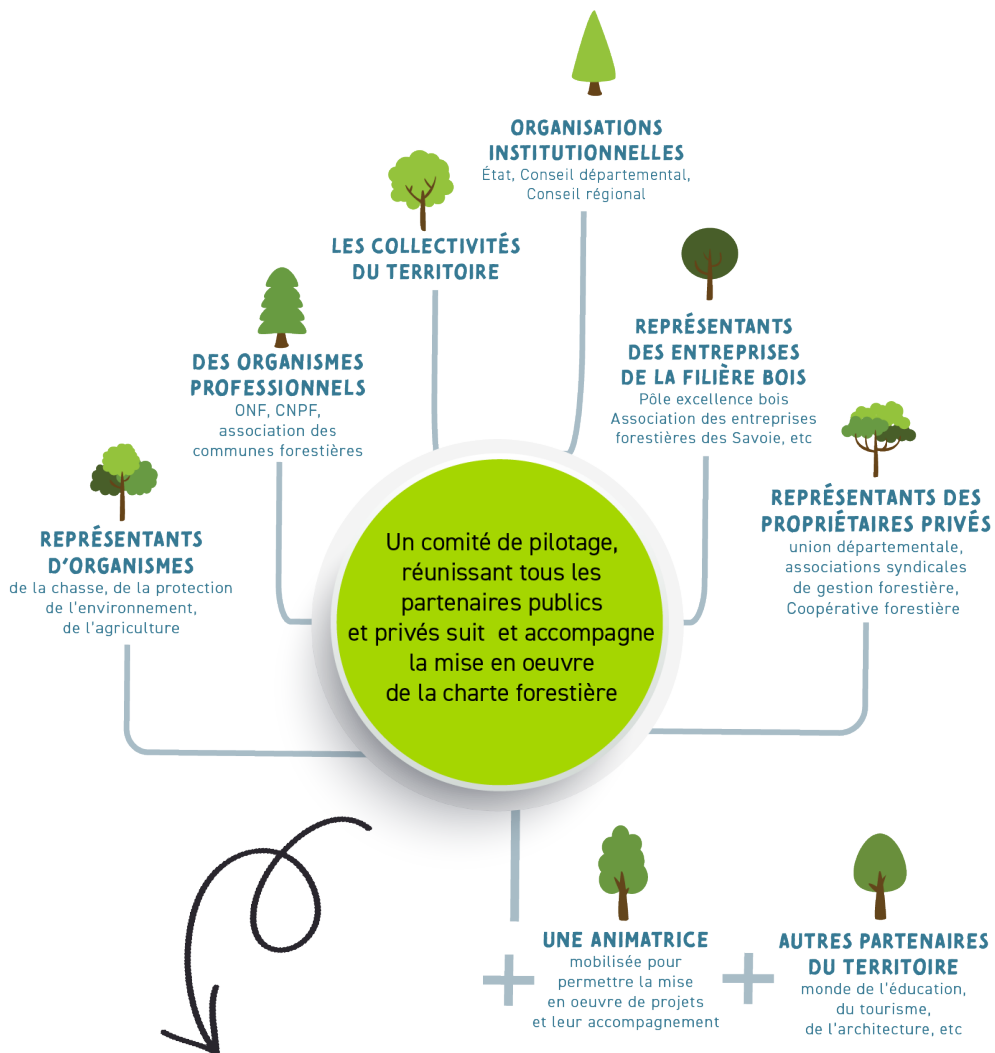
À QUOI SERT UNE CHARTE FORESTIÈRE ?

Les chartes forestières de territoire sont des outils permettant de définir, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de l'espace forestier, les objectifs de mise en valeur de la forêt. Elles donnent lieu à des programmes d'actions, pour lesquels des financements sont recherchés.

La Charte forestière du Pays du Mont-Blanc :
la réponse aux attentes de la société mais aussi
des professionnels, des habitants, des collectivités et des touristes.



QUI SONT LES ACTEURS DE LA CHARTE FORESTIÈRE DU PAYS DU MONT-BLANC ?



DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE À L'ÉCHELLE LOCALE, DÉPARTEMENTALE OU RÉGIONALE

LA CHARTE FORESTIÈRE 2024-2030 S'EST ORGANISÉE AUTOUR DE 5 AXES DE TRAVAIL À POURSUIVRE :



22 FICHES ACTION

Dans chacune d'elles, des opérations sont prévues, en mobilisant des fonds spécifiques ou en valorisant le travail mené par les agents et des organismes partenaires.

Dans les pages qui suivent, **LES 5 AXES SONT DÉTAILLÉS** et accompagnés de quelques exemples de réalisations

AXE 1

FACILITER ET ENCOURAGER LA MOBILISATION DES BOIS



34,5 % du territoire est occupé par de la forêt au Pays du Mont-Blanc,



Seulement 40 % de cette forêt se situe dans des zones accessibles

- La forêt du Pays du Mont-Blanc occupe environ 34,5 % de la superficie du territoire. **Sa topographie entraîne des difficultés pour la valorisation** et l'exploitation de la forêt, ce qui a conduit au développement de techniques particulières de débardage par câble, et par hélicoptère.
- Seulement **40 % de la surface forestière se situe dans des zones accessibles**, ce qui la rend difficilement exploitable.
- **61 % de cette surface est composée de forêt privée**. Les parcelles sont de petite taille (0,25 hectare chacune) et appartiennent à près de 10 000 propriétaires. Ce morcellement extrême complique toute gestion ou exploitation des bois.
- **Les 39 % restants sont des forêts publiques** dont 35 % de forêts communales et 4 % de forêts d'État (forêts domaniales pour la restauration des terrains en montagne).
- La surface forestière est en progression depuis les années soixante. Même si les forêts de **résineux restent dominantes**, la proportion de feuillus tend à augmenter petit à petit.

ANIMATION ET REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE FORÊT

Depuis l'été 2010, un **technicien du Centre National de la Propriété Forestière** intervient sur le Pays du Mont-Blanc grâce au soutien financier de la Région, du Département et des Communautés de Communes.

Il **conseille les propriétaires privés et les accompagne dans la valorisation de leurs parcelles** par l'organisation de démarches collectives : travaux, gestion, exploitation ou restructuration foncière.

Le **regroupement des propriétaires en association syndicale est souvent nécessaire**. Plusieurs sont en activité sur le territoire. Le travail d'animation et de sensibilisation est assuré par le CNPF et l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie.



Sortie des propriétaires de parcelles avec le CNPF

MEILLEURE INTÉGRATION DE LA FORÊT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Les interventions forestières sont parfois espacées dans le temps. Entre temps, **l'accès au secteur peut avoir évolué**.

Pour anticiper les futures interventions, des emplacements doivent être conservés

pour l'exploitation forestière (places de dépôt, voiries adaptées) et inscrites dans les documents d'urbanisme.

Les services urbanisme et foncier des communes vont faire l'objet de plus de temps de sensibilisation sur ce sujet.

SIGNALÉTIQUE DES CHANTIERS EN FORÊT POUR UNE BONNE INFORMATION DE LA POPULATION

Il est indispensable d'expliquer aux habitants et visiteurs les raisons des différents chantiers organisés en forêt afin **d'éviter les conflits observés sur certains sites** et aussi de limiter tout risque d'accident.

Il est fait de plus en plus appel aux outils de communication (panneaux, bâches, articles dans la presse, visites, etc.) pour **expliquer au mieux ces chantiers**.

Une signalétique appropriée sur les chantiers permet une bonne information du public et évite les dangers.



ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PERMETTANT DE SORTIR LES BOIS DES FORÊTS : ROUTES, PLACE DE DÉPÔT, CÂBLE, TRAIN, ETC.

Sur le territoire, **de nombreuses forêts restent encore difficiles d'accès**, ce qui complique l'exploitation de leur bois.

La desserte des massifs est un **enjeu fort sur le territoire**. C'est pourquoi plusieurs communes se sont engagées dans la réalisation de schémas de desserte, qui proposent des solutions pour désenclaver certaines zones, face aux intérêts forestiers et pastoraux notamment.

Des investissements sont également nécessaires pour permettre l'accès des véhicules au plus près de la forêt.

Enfin, **d'autres modes de sortie des bois sont encouragés** afin de faciliter l'accès

aux secteurs où il n'y a pas de véritable solution en termes de voirie. Cela peut être le cas des descentes de bois sur les trains de montagne du territoire (déjà expérimenté sur le Tramway du Mont-Blanc).



Grumier utilisé pour le transport du bois.



Forêt ravagée par les scolytes

FAVORISER L'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Pays du Mont-Blanc voit ses forêts souffrir du **changement climatique**.

De nombreux peuplements d'épicéa sont attaqués par le **scolyte, un insecte ravageur des forêts**, dont le développement est favorisé par les étés secs et les températures clémentes de ces dernières années.

La gestion forestière évolue pour que les forêts puissent s'adapter à ces changements. **Différentes démarches de suivi sont mises en œuvre** sur le territoire et à des échelles plus vastes. Les résultats seront partagés pour permettre la mise en place d'actions.

AXE 2

FAVORISER L'UTILISATION DU BOIS LOCAL, DANS LA CONSTRUCTION, LE CHAUFFAGE OU AILLEURS



La majorité du bois
utilisé sur le territoire
provient encore de
l'extérieur.

- Le bois est traditionnellement un **matériau très utilisé dans les régions de montagne**. Cependant, malgré la présence de tous les professionnels de la filière (scieries, charpentiers, menuisiers, etc), le **bois issu des forêts du territoire est finalement peu valorisé**, avec une importation encore majoritaire.
- Les coûts de mobilisation et de transformation rendent le bois local souvent **peu concurrentiel** face aux bois provenant de pays où l'exploitation est plus facile et les unités de transformation de format plus industriel.
- Il existe cependant des initiatives qui méritent d'être mises en avant comme la **marque collective Bois Qualité Savoie ou la certification Bois des Alpes**.
- Le bois représente aussi une **source d'énergie locale et renouvelable potentielle**. Les coûts d'exploitation dans ce seul but n'étant pas rentables, les chantiers de mobilisation de bois construction (bois d'œuvre) peuvent permettre une valorisation des sous-produits sous forme d'énergie.
- Le chauffage au bois est responsable, en vallée de l'Arve, d'une partie des **émissions de particules fines**. Une sensibilisation des habitants est menée depuis plusieurs années avec la mise en place de fonds d'aide pour le **remplacement des appareils de chauffage anciens**.



Chalet d'alpage traditionnel en bois



Place de dépôt forestier permettant le tri des bois

RÉFLÉCHIR SUR LA POSSIBILITÉ DE STOCKAGE DE LA RESSOURCE BOIS SUR LE TERRITOIRE

La tempête de 2019 qui a touché une partie du territoire a montré l'intérêt de pouvoir évacuer le bois tombé au sol et de le stocker le temps que le marché permette de le vendre à des prix intéressants.

Pour ce faire, le stockage sur des plateformes dédiées est un vrai intérêt pour les propriétaires. Une réflexion sur l'implantation de ce type d'infrastructure pourra être envisagée.

MIEUX METTRE EN VALEUR ET ENCOURAGER LES CONSTRUCTIONS EN BOIS LOCAL

Il est important de mieux mettre en avant les constructions réalisées en bois local. Dans ce cadre, la pose de panneaux d'information à ce sujet est encouragée sur les façades des édifices concernés.

Des formations sont organisées à destination des élus et services des collectivités pour qu'elles développent l'utilisation du bois local, et même du bois scolyté, dans leurs constructions.

Il est indispensable d'impliquer tous les intervenants au sein d'une maîtrise d'ouvrage et de fournir des éléments techniques pour la bonne rédaction des cahiers des charges pour les marchés publics à mettre en place.



École de Passy-chef lieu construite principalement en bois

AXE 3

SENSIBILISER LE PUBLIC AU SENS LARGE À LA FORÊT



59% des Français pensent que la surface des forêts a diminué au cours des 50 dernières années alors qu'elle a doublé en deux siècles.



68% des Français se disent mal informés sur la gestion des forêts en France (sondage France Bois Forêt 2023)

- La perception de la population sur la forêt est souvent en décalage avec la réalité. La mise en œuvre des deux premières chartes forestières a montré un fossé entre les professionnels de la forêt, la population et les visiteurs qui parcourent le territoire. **Ces méconnaissances mutuelles sont à l'origine de conflits et incompréhensions.**
- Les opérations menées ces dernières années se sont avérées intéressantes pour la **sensibilisation du grand public.**
- La découverte des métiers de la forêt par le **jeune public** présente aussi un intérêt en leur donnant une voie professionnelle dans laquelle s'orienter.
- Ces opérations sont appelées à se développer dans les prochaines années pour rattraper le retard constaté, faciliter la cohabitation entre les différents acteurs et la mise en œuvre des exploitations.

Formation pour les élus et visite sur un chantier





Visite grand public d'une scierie du territoire

ORGANISATION DE JOURNÉES DE DÉCOUVERTE DE CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET VISITE D'ENTREPRISES DE TRANSFORMATION

Les professionnels de la forêt et du bois ont souvent peu de contacts avec la population. **Or, ils ont un savoir-faire et des connaissances intéressantes** à découvrir en forêt et en entreprise.

D'autre part, le **grand public est de plus en plus demandeur de découverte des métiers**

dans leur milieu particulier.

L'objectif est de permettre à ces acteurs de présenter leur travail, donnant l'occasion de proposer de nouvelles activités localement.

Ce type de journées va également être mis en place pour les **professionnels du tourisme**, qui n'ont pas toujours **connaissance des activités forestières**.



Différents acteurs du territoire ont animé des interventions en milieu scolaire afin d'aborder le thème de la forêt avec les élèves

INTERVENTIONS AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DISTRIBUTION D'UN LIVRET PÉDAGOGIQUE SUR LA FORÊT

En 2023-2024, **différentes écoles du Pays du Mont-Blanc ont bénéficié d'interventions sur la forêt**.

Elles se sont appuyées sur la distribution d'un livret spécialement conçu pour le Pays du Mont-Blanc par l'association Sylv'ACCTES.

Cette opération sera renouvelée auprès des écoles volontaires.

Elle permet d'engager des discussions avec les enfants pour comprendre leur rapport à la forêt, **expliquer les caractéristiques locales et les fragilités** qui peuvent la toucher.

ORGANISATION DE FORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS ET PUBLICS ET LES AGENTS DES COMMUNES

Beaucoup perçoivent la forêt comme un espace naturel qui évolue librement sans intervention. **Elle est cependant la propriété d'une collectivité ou d'un particulier**, qui est responsable de cet espace et doit reconnaître son rôle en tant qu'acteur à part entière.

Aujourd'hui, il est nécessaire de **sensibiliser les propriétaires** à l'intérêt de suivre, gérer et entretenir leur forêt.

La baisse actuelle de valeur du bois a amené au **désintérêt de ce milieu**, amenant différents problèmes.

Différents organismes s'impliquent pour sensibiliser ces propriétaires : association des Communes Forestières pour les collectivités et Union des Propriétaires Forestiers pour les particuliers.



Formation pour les élus et visite sur un chantier



Des collégiens lors du premier salon de découverte des métiers du bois

SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS SUR LES DIFFÉRENTS MÉTIERS DE LA FORÊT ET DU BOIS

Dès 2024 un premier salon de découverte des métiers du bois et de la forêt a pu être organisé par le Pôle Excellence Bois dans un lycée professionnel de Sallanches.

Cette démarche a permis de **montrer concrètement et de manière ludique les particularités de différents métiers** (bûcheron, scieurs, agenceur, etc.).

Ces initiatives vont être renouvelées et des interventions dans les collèges vont également être proposées.

AXE 4

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES AUTRES RÔLES JOUÉS PAR LA FORÊT



Les forêts sont reconnues
comme des écosystèmes
indispensables à l'équilibre du
territoire

- Au-delà de la fonction de production de bois, la forêt assure différents rôles très importants :
- **Protection contre les risques naturels**, en arrêtant les chutes de bloc, en maintenant les sols et le manteau neigeux, en interceptant les précipitations pour réduire les crues torrentielles,
- **Accueil et élément du paysage**, pour les différents usagers (promeneurs, chasseurs, etc)
- Protection de la biodiversité, en hébergeant les espèces qui y trouvent refuge.
- **Réservoir de carbone**, capable de séquestrer le CO₂ puis le stocker dans le bois utilisés dans la construction, et en se substituant aux autres énergies fossiles.
- Ces différents rôles ne peuvent être assurés que si la forêt est **gérée dans le temps et renouvelée régulièrement**. Aujourd'hui, sur le Pays du Mont-Blanc les interventions sont plutôt rares, mais avec l'épidémie de scolyte dans les forêts d'épicéa, la fréquence des coupes a augmenté ces dernières années. Il y a donc un **enjeu de renouvellement** et de reconstitution des forêts.
- **Désormais, les forêts sont reconnues comme des écosystèmes indispensables**. Un travail de sensibilisation des propriétaires, des usagers du territoire et des potentiels financeurs s'avère nécessaire pour assurer la continuité de ces services.

Arbres placés en travers de la pente pour arrêter les chutes de blocs.



Des outils sont mis en place pour suivre l'évolution des forêts du territoire et des espèces qui les peuplent.

SUIVI DES PLACETTES ET OBSERVATOIRES INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE

Différents **dispositifs de connaissance** ont été installés sur des forêts du territoire. Il est nécessaire qu'un suivi soit réalisé dans le temps. C'est ce travail qui apportera le plus connaissance et qui permettra aussi de constater les évolutions au sein des peuplements.

SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES ET DES USAGERS DE LA FORÊT

Diverses opérations de sensibilisation des propriétaires rappellent régulièrement les différents rôles de la forêt.

La gestion forestière mise en œuvre dans la région doit systématiquement intégrer ces sujets. Il n'est par exemple pas possible d'exploiter nos forêts avec de grandes coupes à blanc, qui risqueraient de **créer des phénomènes naturels tels que des avalanches ou chutes de blocs**.

Toutes les opportunités doivent être saisies pour rappeler la fragilité du milieu aux

usagers. Ainsi, les forêts en bordures de domaine skiable peuvent subir les dégâts des skieurs qui dégradent les jeunes plants en traversant en dehors des pistes.

De même, les randonneurs hivernaux peuvent déranger la faune alors qu'elle doit éviter toute perte d'énergie à cette saison.

Des campagnes de sensibilisation doivent être développées auprès du public, sportif notamment.

Les chasseurs ont également un rôle important en **régulant les populations de cervidés** qui peuvent provoquer des dégâts sur les forêts en renouvellement.



Visite de chantier forestier pour le grand public.

AXE 5

FAIRE VIVRE LA CHARTE FORESTIÈRE



La Charte forestière est animée par une animatrice basée au sein de la CCPMB, qui consacre environ 40% d'un temps plein à cette mission.



Pour que les actions prévues dans la charte se réalisent cela demande l'implication des différentes structures concernées et une volonté de portage de projet par les acteurs locaux.

- Pour que la charte vive, il faut qu'elle soit animée localement par du personnel dédié (au sein de la CCPMB, structure porteuse) et que des organismes puissent aussi accomplir leur missions (CNPFP par exemple).
- Pour permettre la mise en œuvre de toutes les actions prévues, cette animation est nécessaire. Il faut en effet trouver et accompagner les porteurs de projet potentiels et ensuite trouver les financements correspondants.
- Différentes sources de financement existent et sont à mobiliser sur le territoire. Parfois, il faut sensibiliser les financeurs aux nouveaux sujets qu'il est nécessaire de soutenir.
- Enfin, la charte doit intégrer tout au long de sa vie, tous les nouveaux sujets, les nouvelles contraintes et opportunités qui se présenteront afin de permettre aux acteurs locaux de réagir au mieux. Une newsletter sera mise en place pour informer plus largement des réalisations de la charte forestière mais aussi des actualités forestières.

DIFFÉRENTES STRUCTURES QUI CONTRIBUENT À METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS

Pour mener à bien cet ambitieux programme les collectivités du Pays du Mont-Blanc s'appuient sur des structures qui ont des rayons d'intervention plus large et qui ont une expertise particulière à apporter aux acteurs locaux. Des partenariats sont établis avec ces structures pour poursuivre leur travail localement :



LE PÔLE D'EXCELLENCE BOIS DES PAYS DE SAVOIE

<https://www.poleexcellencebois.fr/>

C'est l'association qui rassemble les acteurs de la filière forêt-bois en Pays de Savoie. Elle renforce la compétitivité des entreprises, développe les synergies innovantes et promeut des usages durables de la forêt, contribuant ainsi à la transition écologique.

Grâce à lui, des actions peuvent être portées à destination des entreprises, mais aussi pour valoriser leur travail et leurs métiers, la construction en bois local par exemple. Le PEB a aussi un rôle de coordinateur autour des actions de cohabitation entre usagers en forêt.



L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES

<https://sylvacctes.org/>

Cette association a été créée pour encourager et accompagner la gestion forestière vertueuse, répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques. Grâce à la contribution de collectivités, entreprises mécènes, particuliers, partenaires forestiers, associations de protection de la nature, elle contribue ainsi à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Grâce à Sylv'ACCTES, les propriétaires de forêt peuvent bénéficier d'aide pour la réalisation de travaux d'entretien de leurs peuplements, des actions de sensibilisation auprès des scolaires ont pu être lancées (avec l'édition d'un livret ludo-pédagogique), demain, des actions seront sans doute menées pour remettre en gestion des petites parcelles forestières « orphelines ».



LE CNPF (CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE)

Le CNPF est un établissement public chargé d'orienter la gestion des forêts privées, de conseiller et former les propriétaires, de les regrouper pour permettre la réalisation d'actions pour l'entretien de leur propriété.

Depuis 2010, grâce au soutien financier des collectivités locales, le CNPF a pu mobiliser un technicien spécialement pour le territoire de la Chartre forestière, afin d'accompagner les propriétaires, répondre à leurs questions et aux demandes. De nombreux projets ont ainsi pu voir le jour. Un site internet apportant différents services a également été mis en place pour apporter une information aux propriétaires. Il s'agit du site La Forêt Bouge. Celui-ci dispose notamment d'une bourse foncière pour permettre de vendre ou acheter des parcelles.



<https://www.laforetbouge.fr/auvergnerrhonealpes/territoire/pays-du-mont-blanc>

Sur ce site internet, les propriétaires forestiers pourront trouver différents renseignements et services, dont une bourse foncière pour permettre de vendre ou acheter des parcelles.

Les propriétaires privés peuvent être conseillés directement par le Centre National de la Propriété Forestière Rhône-Alpes :

Samuel Beghin

Technicien forestier du CNPF
pour le Pays du Mont-Blanc
Téléphone : 06 08 36 45 59
Courriel : samuel.beghin@cnpf.fr



Le technicien CNPF en pleine explication auprès d'un propriétaire

METTRE EN PLACE DE NOUVELLES ACTIONS



Partager le travail de recherche réalisé sur le territoire par les différents organismes sur l'adaptation des forêts au changement climatique.



Engager de nouvelles études pour compléter les connaissances (ex : carte territoriale vulnérabilité)



Étudier et cartographier les services écosystémiques rendus par la forêt sur le territoire.



Encourager la sylviculture et la valorisation des feuillus



Intégrer et promouvoir l'usage de bois scolyté en construction.



Mieux impliquer les notaires dans les différentes opérations de réorganisation foncière.



Valoriser le patrimoine forestier et l'histoire de l'évolution de l'exploitation forestière en lien avec le Pays d'art et d'histoire (PAH).



Sensibiliser le grand public sur le terrain dans le cadre du travail de médiation mené par les animateurs / maraudeurs.



Sensibiliser le public jeune en poursuivant des actions déjà entreprises et préparer un parcours pour les collégiens sur la forêt.



Sensibiliser les acteurs du tourisme et professionnels de la montagne sur les différentes fonctions de la forêt.

Les couleurs des actions correspondent aux axes de travail définis par la Charte forestière en page 8

ÉLARGIR L'ÉCHELLE D'



Créer un kit de com (pour l'exploitation forestière des Entreprises Forêt d'Excellence Bois)



Créer une exposition permanente qui doit être un chantier exemplaire



Favoriser la création de services des forêts contre les incendies sur le territoire.



Rechercher des financements pour différents services régionaux, départementale voir régionale



Ouvrir les temps d'échange dédiés aux élus, pour les communes

**CHARTE FORESTIERE
DU PAYS
DU MONT-BLANC
2024-2030**

**FEUILLE DE ROUTE
2024-2026**

DE CERTAINES ACTIONS

Communication sur la gestion et
l'exploitation (Association Syndicale
Forestières des Savoie et Pôle

permanente sur ce que
la forêt fait.

d'équipements de défense
contre les incendies (DFCI) sur le

financements pour financer les
produits par la forêt (échelle
régionale)

de / information
des services des

TIÈRE

ANC
O

OUTE
6



RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DE CERTAINES ACTIONS



Revoir les réglementations d'exploitation, notamment pour
les périodes d'exploitation, pour favoriser la mobilisation
des bois.



Rencontre annuelle ONF/CNPF/CC pour faire le point sur
les chantiers de l'année, les possibilités de mutualisation
et les opérations aidées.



Promouvoir les bâtiments réalisés en bois local et
encourager les acteurs concernés à afficher les données
de provenance, CO2 stocké, etc.



Rencontre annuelle animatrice Charte Forestière de
Territoire / Asters-CEN74.

DÉVELOPPER DES ACTIONS À LONG TERME



Affirmer le rôle politique des communes en intégrant des
biens vacants et sans maîtres ou en favorisant le rachat des
petites parcelles.



Proposer des animations sur la thématique de la forêt en
faisant intervenir les professionnels avec différents formats :
table-ronde, soirées information, spectacle débat, etc.



Intégrer des étudiants forestiers et des lycées sur des besoins
du territoire.



Promouvoir les démarches d'observation du changement
climatique ouvertes à la population dans le cadre des sciences
participatives.



Le CNPF va proposer des Indices de Biodiversité Potentielle
aux propriétaires qui disposent d'un document de gestion



Valoriser les actions de la charte et les actualités sur le sujet
forestier sur les sites internet des CC et au travers un doc type
newsletter



**L'ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE RÉALISÉE
PAR LA CCPMB EST SOUTENUE FINANCIÈREMENT PAR**



POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :
Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
648 chemin des Prés Caton
PAE du Mont-Blanc
74 190 Passy
04 50 78 12 10
www.ccpmb.fr